



NANTES MÉTROPOLE

DIRECTION DES OPÉRATEURS PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Accord cadre de travaux

**TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA VENTILATION DU LOCAL  
DES SURPRESSEURS DE LA STATION DE TRAITEMENT DES  
EAUX USEES DE BASSE GOULAIN**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

***Procédure Adaptée Ouverte***

*(Article R2123-1 du code de la commande publique)*

Procédure entièrement dématérialisée depuis <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>  
(cf. Annexe au présent règlement de la consultation)

Tout dépôt d'offre devra être précédé d'une visite obligatoire (cf. art. 1.1)

## **ARTICLE 1 - Objet de la consultation**

### **1.1 - Objet de la consultation**

La Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et l'Assainissement (DOPEA) a entrepris de procéder au renouvellement de la ventilation du local des surpresseurs de la Station de Traitement des Eaux Usées de Basse Goulaine. Le présent marché concerne la dévolution des travaux de renouvellement.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

#### **Visite obligatoire**

Dans le cadre de cette consultation, les candidats sont **impérativement** tenus de visiter les lieux d'exécution des travaux. Aussi, les candidats doivent obligatoirement joindre à leur offre l'attestation de visite (selon le modèle versé au DCE) datée et signée par un représentant de l'acheteur.

**Une visite sur site sera organisée le 17 novembre à 10h00 à la Station de Traitement des Eaux Usées de Basse Goulaine**

**Avant la visite**, les candidats prendront contact avec :  
**Alexis AUDUREAU**  
**07 64 50 91 08**

Le nombre de visiteurs par entreprise est limitée à 2 personnes, équipés des équipements de protections individuels suivants : gilet fluorescent, casque de chantier et chaussures de sécurité.

### **1.2 - Mode de consultation**

Procédure Adaptée Ouverte selon l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

### **1.3 - Décomposition de la consultation**

Le marché n'est pas alloti, les prestations constituant un ensemble homogène

### **1.4 – Groupement d'entreprises**

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. **Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.**

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

### **1.5 - Nomenclature**

|                                              |                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Famille – nomenclature achats interne</b> | 2026OPE-DOPEA003 Ventilation local surpresseurs STEU Basse Goulaine / 2026OPE-DOPEA003-01 Travaux reprise ventilation local surpresseurs STEU BG |
| <b>Code CPV</b>                              | 45252130-8 Équipement de station d'épuration                                                                                                     |

## **ARTICLE 2 - Conditions de la consultation**

### **2.1 - Durée – Délais d'exécution**

La durée du marché est de 10 semaines.

Le marché comporte une phase de préparation de 6 semaines et une phase d'exécution de 4 semaines. Ces délais débutent à compter de la notification d'un ordre de service.

## 2.2- Variantes facultatives et obligatoires

### 2.2.1 – Variantes facultatives (à l'initiative du candidat)

Les variantes ne sont pas acceptées.

### 2.2.2 – Variante obligatoire - Prestation technique alternative (au sens de l'art. R2151-9 du Code de la commande publique)

Aucune Prestation technique alternative (P.T.A.) - variante obligatoire n'est prévue.

## 2.3- Prestation supplémentaire éventuelle

Aucune Prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E.) n'est prévue.

## 2.4- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **5 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE 3 – Contenu du dossier de consultation (DCE)**

Le DCE contient les pièces suivantes :

- ✕ Le présent Règlement de consultation (R.C.) et son annexe « Dématérialisation »
- ✕ Le document procédure adaptée simplifiée (P.A.S.)
- ✕ Le Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- ✕ La décomposition du prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **ARTICLE 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques**

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française et exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

L'acheteur procède à **l'examen des offres avant celui des candidatures**. Dès lors, l'acheteur ne procède à l'analyse de la candidature que du seul titulaire pressenti, cette vérification s'effectuant au plus tard avant l'attribution du marché.

En application de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique, si l'opérateur économique concerné ne satisfait pas aux conditions de participations fixées, ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou les explications demandées, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires.

### 4.1 - Contenu de la candidature électronique

| Pièces à remettre au titre de la candidature<br>(aucune signature n'est exigée à ce stade)                             |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>Renseignements relatifs à la situation juridique et la capacité économique / financière du candidat</b>             |  |
| <b>Formulaire DC1* (Lettre de candidature)</b> , que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement |  |

| <b>Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat</b>                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles                |
| Preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                                              |
| <b>Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles</b>                                    |
| Effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des 3 dernières années                                                                                            |
| Références du candidat effectuées au cours des 3 dernières années : montant, date, nature des prestations/travaux réalisés et identité du client (privé ou public). |

\*disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus, sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R2143-13 et R2143-14 du même Code.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

#### 4.2 - Contenu de l'offre électronique

| <b>Pièces à produire au titre de l'offre<br/>(aucune signature n'est exigée à ce stade)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Le document « Procédure Adaptée Simplifiée » (PAS)</b> , dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire <b>DC4</b> ( <a href="http://www.economie.gouv.fr">www.economie.gouv.fr</a> ) dûment renseigné                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>L'attestation de visite</b> , datée et signée par un représentant de l'acheteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>La décomposition du prix Global et Forfaitaire</b> dûment renseigné                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Le mémoire technique détaillant :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'organigramme de l'équipe projet et travaux en y intégrant les CV et les habilitations des intervenants</li> <li>▪ Les notes de calculs permettant de déterminer le dimensionnement technique de l'installation, l'emplacement et le type de poste et de matériaux associés</li> <li>▪ Les plans et fiches techniques des équipements proposés</li> <li>▪ Les différents modes de programmation de l'équipement et leur mise en place sur site</li> <li>▪ La méthodologie pour respecter les contraintes liées à l'environnement pour l'exécution du marché (déchets, impact environnemental)</li> </ul> |

**Remarque :** seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Tout pli déposé sera considéré comme une offre.

**ARTICLE 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres**

**Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :** aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles

**Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :**

| Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Coefficient |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Valeur technique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>50</b>   |
| Pertinence de l'équipe projet dédiée à l'exécution du marché : l'organigramme dédié mettant en exergue les compétences et les expériences des personnes mobilisées, en y intégrant les CV et les habilitations des intervenants                                                                                    | 5           |
| Pertinence des équipements et installations prévus avec notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>Le dimensionnement technique de l'installation,</li><li>Le niveau sonore de l'équipement (intérieur et extérieur du bâtiment)</li><li>Les plans et fiches techniques des équipements proposés.</li></ul> | 35          |
| Les différentes modes de programmation de l'équipement proposé et leur mise en œuvre sur site                                                                                                                                                                                                                      | 10          |
| <b>Prix des prestations sur la base du DPGF</b>                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>40</b>   |
| <b>Valeur environnementale</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>10</b>   |
| Qualité de la méthodologie pour respecter les contraintes liées à l'environnement pour l'exécution du marché (déchets, impact environnemental...).                                                                                                                                                                 | 10          |

Chaque critère et sous critère sera noté sur 5.

**Incohérences constatées dans les prix**

En cas de discordance entre la décomposition du prix global forfaitaire et l'acte d'engagement, c'est le montant inscrit dans ce dernier document qui prévaudra et sous-tendra en conséquence le jugement des offres. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions de l'Acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

**Négociation et régularisation**

Dans un premier temps, et si l'acheteur le souhaite, il pourra être demandé aux soumissionnaires concernés de rendre leurs offres régulières.

Dans un deuxième temps, et après une première analyse des offres, l'acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, avec les **3 offres** les mieux classées au vu de cette première analyse.

Cette négociation aura pour objectif d'optimiser les offres tant d'un point de vue qualitatif et technique que financier.

L'absence de réponse d'un candidat à cette invitation dans le délai imparti emporte le maintien de son offre initiale dans toutes ses composantes.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats via la messagerie sécurisée. Les modalités de cette négociation seront précisées dans l'invitation à négocier.

**ARTICLE 6 - Documents à produire par l'attributaire**

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R2143-6 et R2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminé en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L2141-7 à L 2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L2141-11 du code de la commande publique l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

#### **ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre impérativement leur demande écrite 6 jours au plus tard avant la date limite des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur : **<https://marchespublics.nantesmetropole.fr>**

Une réponse sera alors adressée depuis le profil acheteur au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres.

**En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt**  
**[contact.marches@nantesmetropole.fr](mailto:contact.marches@nantesmetropole.fr)**